

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 38

Artikel: La pluie, toujours la pluie !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 : un an . . . 4 fr. 50
 SUISSE six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincel, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Le Jeûne, autrefois et aujourd'hui.

Le but qu'on se proposa, en 1832, dans l'institution d'un *Jeûne fédéral*, était de remplacer, par une solennité unique, les nombreux jeûnes locaux qui se célébraient en Suisse à diverses époques, et de réunir ainsi le même jour, dans une fête d'actions de grâces, tous les enfants de la patrie. On pensa qu'en septembre, c'est-à-dire à l'époque de l'année où presque toutes les récoltes sont rentrées, où nous avons recueilli abondamment les fruits de la terre, nous pouvions bien, sans trop nous déranger, consacrer à Celui de qui nous tenons tout, un jour de prières et de remerciements.

L'idée était belle et fut généralement goûtée. Le peuple vaudois célébrait ce jour-là avec une dévotion particulière. « Dès 8 heures du matin », nous disait un bon vieillard, « commençait dans les temples la lecture de la Bible, alternant avec les sermons et le chant du psaume LI ; aucun ménage ne dinait avant 4 heures de l'après-midi ; chaque famille était représentée à l'église durant toute la journée ; on se relevait l'un l'autre, et ces intervalles étaient consacrés à de modestes repas dont le gâteau faisait les frais ; c'était le seul mets qu'on se permettait ce jour-là pendant le culte, qui commençait à 8 heures du matin et se continuait jusqu'à 4 heures.

Dans le Pays-d'Enhaut, notamment à Rossinières, le peuple allait encore plus loin ; après le culte, il se réunissait sur la terrasse de l'église, pour y chanter des psaumes jusqu'à la nuit.

A Lausanne, chacun rentrait chez soi pour passer le reste de la journée en famille. »

Mais les temps sont changés et rien de tout cela n'existe plus. Pourquoi donc le Conseil d'Etat adresse-t-il à ses administrés une exhortation si sérieuse, si grave, pour l'inviter à célébrer cette fête dans des sentiments de sincère piété ?... Les choses se passent aujourd'hui de telle façon, que cet appel devient un non-sens. — De deux choses l'une : ou il faut le supprimer ou le faire respecter. Le bon Dieu aime la franchise, et une telle inconséquence ne peut guère lui être agréable.

Si les choses doivent continuer sur ce pied, il serait beaucoup plus logique de faire un mandement dans ce sens :

« Peuple vaudois, tu as maintenant terminé les grands travaux de la campagne ; tu as récolté tes champs fertiles ; tu n'as plus le souci du lendemain ; tu as suffisamment de pain pour l'hiver qui s'approche : réjouis-toi dans un jour de courses, de libations et de bonne chère !

« Puisse le ciel favoriser ce jeûne ; puisse le soleil resplendir sur tes ébats ! Fais ample provision de janbonneau, de saucisson, de cervelas et de pâtés Erney. Mange abondamment et bois de même !

« Oui, réjouis-toi, peuple chrétien. Le jeûne d'autrefois était l'apanage des vieilles femmes et des pauvres d'esprit, qui passaient cette joyeuse journée dans un culte sombre et mélancolique.

« Aujourd'hui, plus civilisés, plus instruits, nous avons d'autres aspirations : Le grand air, les longues et bruyantes promenades, les trains de plaisir, les bons repas, voilà le jeûne fédéral qu'il nous faut, le jeûne à la hauteur des circonstances et des besoins modernes. »

L. M.

La pluie, toujours la pluie !

Voilà le mot de chacun, celui qu'on échange avec toutes les personnes qu'on rencontre, celui qu'on prononce avec dépit, le matin en se réveillant, lorsqu'on entend les gouttes chassées par le vent contre la vitre, et que le jour ne vous arrive qu'à travers un ciel gris et triste.

Il a tant plu

Qu'on ne sait plus

Pendant quel mois il a le plus plu.

Peu m'importe ; mais, au surplus,

S'il eût moins plu,

Ça m'eût plus plu.

Oh ! comme à la suite de ces interminables ondes, nous soupirons après un rayon de soleil, et comme il serait le bienvenu !... Les caractères doivent s'être considérablement assombris depuis quelque temps. Et que doivent devenir ceux qui, d'habitude déjà, ont l'humeur chagrine ?... Je les plains sincèrement.

La statistique établit que les suicides augmentent sensiblement dans la saison chaude ; c'est inconcevable. Comprend-on l'être assez inconséquent pour se mettre la corde au cou ou se jeter à l'eau durant ces belles journées où tout sourit dans la nature et fait aimer la vie. Non. Après six semaines de pluies continues, un tel acte de désespoir serait déjà plus excusable.

Les nombreux proverbes auxquels la pluie a donné lieu, sont une preuve assez évidente de l'influence qu'elle a sur l'homme. On pourrait les citer par centaines ; mais nous nous bornerons à ces quelques exemples :

Parler de la pluie et du beau temps. Converser de choses indifférentes.

Faire la pluie et le beau temps. Disposer de tout commander en maître, grâce au crédit, à l'influence dont on jouit.

Etre à couvert de la pluie. Avoir une fortune solide ou une puissante protection.

Etre ennuyeux comme la pluie. Etre excessivement ennuyeux.

Se jeter, se cacher dans l'eau de peur de la pluie. Se jeter dans un grand inconveniènt pour en éviter un moindre.

Après la pluie le beau temps. La joie succède souvent à la tristesse ; après une situation fâcheuse en vient une autre qui est préférable.

Petite pluie abat grand vent. Comme il vient souvent de la pluie quand le vent s'apaise, on dit au figuré : Il faut quelquefois peu de chose pour apaiser une grande querelle.

De grand vent petite pluie. Comme un grand vent est souvent suivi d'une petite pluie, de grands éclats de colère n'aboutissent souvent à rien de grave.

Ce sont les petites pluies qui gâtent les grands chemins. De petites dépenses multipliées deviennent ruineuses.

Pluie d'avril vaut mieux que le chariot de David. Il vaut mieux qu'il pleuve et que le ciel soit couvert en avril, que si l'on avait alors des nuits sereines et qu'on vit le Chariot de David et les autres constellations.

Terminons par quelques remarques scientifiques.

Un grand nombre de causes locales influent sur la quantité de pluie qui tombe annuellement. Parmi ces causes, il faut citer les forêts. On a constaté que la moyenne des pluies a beaucoup baissé dans les pays autrefois boisés, mais dont on a détruit les forêts. Un exemple frappant nous est donné par l'Australie. Depuis quelques années, les colons de cette île se sont livrés avec une espèce de fureur à la destruction des forêts, afin de transformer le sol en prairies. Qu'en est-il résulté ? C'est que, de 1863 à 1868, la quantité de pluie tombée a diminué de moitié, et que le manque d'eau s'est fait si vivement sentir dans le district de Victoria, que des mesures énergiques ont dû être prises pour sauver les forêts encore existantes, et créer sur divers points des pépinières de reboisement.

Les contrées sillonnées de nombreux cours d'eau, parsemées de lacs, coupées de marécages, étant le siège d'une évaporation plus active, sont également sujettes à des pluies plus fréquentes. D'un autre côté, il ne pleut pas ou il ne pleut qu'à de très rares intervalles, dans les contrées entièrement dépourvues de végétation, tels que les déserts africains et américains.

Les pluies les plus abondantes sont l'apanage de quelques vallées de l'Asie centrale, où l'on a observé une chute d'eaux pluviales de 37 cm, dans une seule journée. Dans certaines localités au pied de l'Himalaya, la hauteur d'eau tombée annuellement s'élève à 17 mètres, soit 30 fois plus qu'à Paris et à peu près la hauteur d'une maison de six étages.

Nos averses de temps d'orage ne peuvent donner qu'une faible idée de ces pluies de l'Inde, qui, tombant verticalement en jets droits et serrés, ne présentent aucune solution de continuité, et s'épanchent en véritables cataractes pendant trois mois de l'année, de la fin de mai à celle d'août.

Quelques étymologies vaudoises.

Dans la dernière séance de la Société d'histoire de la Suisse romande, tenue à Yverdon, on a donné l'étymologie des noms de quelques localités du canton, en commençant, naturellement, par Yverdon.

Yverdon, qui existait déjà avant l'occupation de l'Helvétie par les Romains, portait le nom d'*Ebur-dunum* en langue anglo-celtique, que Loys de Bochat traduisait par : *colline à l'embouchure d'une rivière*, M. Martignier par : *forteresse du Buron* (rivière à Yverdon), mais qui signifie en réalité, d'après M. Adolphe Pictet : *castel sur l'eau*, du celtique *eb ur dun* : sur eau Castel.

Quant au *Buron* à Yverdon, au *Boiron* près Morges et au *Boiron* près Nyon, cela signifie un ruisseau bruyant, transportant graviers et sables, du verbe latin *burrio, burrire*, qui rend un bruit sourd, comme quand l'eau bouillonne, d'où dérive *bruire*.

La Tour-de-Peilz. Le mot *Peilz* doit s'appliquer, non pas au bourg de cette commune, mais à la pointe de *Peilz*, digue rocheuse, sur laquelle le bateau à vapeur l'*Hirondelle* est venu briser sa quille. Cette roche, qui part de la pointe de *Peilz*, s'enfonce graduellement dans le lac ; c'est un môle ou digue naturelle dont le nom dérive du latin *pila*, qui signifie : *môle, digue contre les eaux*. Le nom régulier en latin est *turris pilae* : la *tour de la digue* ; le mot *pilae* renferme les 5 lettres *p e i l a*, et en remplaçant l'*a* par *z*, nous aurons *Peilz*.

Le Treytorrens (Lavaux). La lisière à l'embouchure de la Baye de Montreux, se nomme encore le *Trait de Bay*. En 1335, les frères Seschaulz de Blonay avaient le droit de pêche sur cette zone. Ils vendaient ce droit, cette année-là, au monastère d'Hauterêt, près Palézieux, et l'acte latin désigne cette zone par *Tractus de Bay*. En latin, *tractus* signifie : *trainée, zone, lisière, contrée, pays* ; en latin, le substantif *torrents* signifie bien torrent, ruisseau, mais l'adjectif *torrents* veut dire *brûlé, desséché par le soleil*. Cet adjectif s'applique pour exprimer une fontaine tarie, desséchée, et joint au mot *zone*, il indique une *zone desséchée par le soleil*, ou si vous voulez, *zone torride* pour *Treytorrens*.

J. F. P.

Lo vin nové et lo référandon.

Su l'air dè la tsanson dão père Grise :
Les Jésuites, cette fois (bis).

L'an quattro-veingt-houitantè-dou (bis)

Po lè vgnolans sein lo sou (bis)

Ne sarà diéro bon ;

Kà mé d'on bossaton

Porrài bin restà vouido

Dè novi ; (bis)

Dè cé fameux liquido,

Dè cé vin d'arabi.

—
Avoué cein que va étrè rà, (bis)

Sarà dè pourra qualitâ ; (bis)

Kà cé tsancro dè vin,

Atant què dão ricin,

Farà férè la potta,

Sein jamé (bis)

Férè bailli 'na nota

Po no reindre on pou dié.

—